

**Message important (mis à jour le 08/07/2022):**  
**Fin de la surveillance sanitaire en Polynésie française à compter de lundi 28 mars 00h00.**  
**(Suspension des tests à l'arrivée à l'aéroport de Tahiti Faa'a).**

### **LA FORMALITE ETIS**

Depuis le lundi 28 mars 2022, dès 00h00, les voyageurs n'ont plus à présenter de demande ETIS à leur arrivée en Polynésie française.

De ce fait, les voyageurs arrivés en Polynésie française à partir du lundi 28 mars 2022 (après 00h00) n'ont plus à présenter de récépissé de demande ETIS pour embarquer sur un vol à destination de la Polynésie française.

### **LA PARTICIPATION DES VOYAGEURS AUX FRAIS DE SURVEILLANCE SANITAIRE**

La régie de recettes et d'avances ETIS a remboursé les voyageurs arrivés en Polynésie française à compter du lundi 28 mars 2022, qui se sont enregistrés sur la plateforme ETIS et ont procédé au paiement de leur participation forfaitaire aux frais de surveillance sanitaire par dépistage.

Ce remboursement s'est effectué en créditant la carte bancaire utilisée lors du paiement en ligne de cette participation forfaitaire. Pour les voyageurs dont la carte bancaire a expiré, il est demandé de fournir à la régie de recettes et d'avances ETIS leurs coordonnées bancaires ainsi qu'une pièce d'identité du titulaire du compte, **[par email à l'adresse remboursement@etis.pf avant le 1<sup>er</sup> août 2022.](mailto:remboursement@etis.pf)**

Une fois le remboursement effectué les voyageurs seront avertis par email et le dossier ETIS sera supprimé de la plateforme ETIS ainsi il ne sera plus disponible dans l'espace voyageur du site internet [www.etis.pf](http://www.etis.pf).

### **CONDITIONS D'ENTREE EN POLYNESIE FRANÇAISE**

Renseignez-vous auprès du Haut-Commissariat de la Polynésie française pour toutes les demandes d'informations concernant les conditions d'entrée en Polynésie française. Le site internet du Haut-Commissariat est le suivant : [www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr). En cliquant sur ce lien, vous quitterez la plateforme ETIS pour vous rendre sur le site internet du Haut-commissariat. La plateforme ETIS n'est pas responsable du contenu et du traitement des données qui y sont collectées.